



Agents et Salariés du secteur Social et Médico-Social, vous êtes les exclus du Gouvernement pour le versement des 183€ nets mensuels .

Après plusieurs semaines à interpeller le Premier Ministre au sujet des exclus du Gouvernement des mesures du Ségur, les Fédérations FO Services Publics-Santé et FO Action Sociale appellent les agents-salariés exclus des dispositions du Ségur à se rassembler devant le Conseil Départemental à Chartres place Chatelet, le 8 décembre 2020 à 14h00.

1,5 million salariés-agents travaillant dans le secteur de la Santé bénéficie d'une augmentation de salaire et le gouvernement a exclu 500 000 agents-salariés travaillant dans le social et médico-social.

Que ce soit à l'hôpital, dans les EHPAD, les services sociaux, dans les structures spécialisées pour enfants ou adultes, dans les soins à domicile, nous sommes tous et toutes là pour soigner et nous sommes très souvent oubliés là nous ne comptons pas être les oubliés !

A travail égal = augmentation égal de salaire !

183
EUROS
POUR
TOUS !

Cette non reconnaissance pécuniaire entraîne une concurrence déloyale entre établissements.

L'attractivité sera encore accentuée engendrant d'ici peu une absence de personnel pour s'occuper de personnes atteintes de Handicap et pour les soins à domicile.

**Agents-salariés-Familles
Public-Privé
exclus du Gouvernement du Ségur
Tous le 8 décembre
à 14h00 place Chatelet à Chartres**

Port du masque obligatoire

RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR !

Pour l'extension des mesures salariales du « Ségur » à tous les agents et les salariés du Social, Médico-Social Publics et Privés

Dans la continuité de la grève et de la mobilisation du 5 novembre, grande réussite malgré le contexte épidémique,



Faute de réponses concrètes aux multiples interpellations des Fédérations FO-SPSS, de l'Action Sociale et de la Confédération Force Ouvrière, pour que le gouvernement étende à ses personnels et aux salariés, dans le secteur médico-social et social, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, des services d'aides à domicile, les mesures de revalorisations salariales du « Ségur »,



Parce que ces agents publics et les salariés du privé :

- ne peuvent rester en marge des accords salariaux du Ségur de la Santé ;
- se sont mobilisés sans compter pour faire face à la pandémie ;
- ne sont pas des personnels de second choix ;
- à même statut, même salaire.

Elles soutiennent l'ensemble des initiatives de leurs syndicats qui sont actuellement dans l'action et la mobilisation pour défendre leurs revendications.

Elles invitent l'ensemble de leurs structures et syndicats, à organiser les modalités d'actions et de communications partout où c'est possible (établissements, collectivités, ARS, conseils départementaux et régionaux, Préfectures...).

**Les Fédérations
FO-SPSS
et FNAS-FO
appellent à la grève
et à la mobilisation
le mardi 8
décembre 2020**



D'ores et déjà, les Fédérations FO-SPSS et FNAS-FO prennent attache avec le cabinet du Premier Ministre pour être reçues le 8 décembre 2020. Cette journée doit démontrer toute notre détermination à obtenir satisfaction et être une réussite pour faire plier le gouvernement !



FO Santé Région Centre

Tel : 07.69.12.74.28

Mail : santecentrefo@gmail.com

**Aux agents-salariés exclus du Ségur par le Gouvernement !
Public-Privé
Tous mobilisés !**



Le 8 décembre les Fédérations FO Services Publics- Santé et Action Sociale appellent à une nouvelle journée d'action nationale.

Les exclus du Gouvernement pour le versement des 183€ sont à ce jour :

Les agents-salariés du secteur social et médico-social hors EHPAD.

Les agents mis à disposition dans les GIP.

Les agents mis à disposition dans tous les établissements sauf ceux du sanitaire, GIE ou EHPAD.

Les agents en Etudes Promotionnelles.

Nous devons tous nous mobiliser même ceux qui ont obtenu localement dans leurs établissements le versement des 183€ par leur Direction.

Ces victoires locales doivent être des points d'appuis pour faire plier le Gouvernement.

Mais il faut être vigilants car il y a un mais !

Ce versement a un caractère illégal puisque le Décret du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) n'est pas modifié et donc, une nouvelle direction, l'ARS, le commissaire aux comptes de l'établissement, la cour de comptes, peuvent dénoncer ce paiement du CTI et demander le remboursement aux agents des sommes perçues dans la limite de 2 ans ou de l'arrêter du jour au lendemain.



Donc rien n'est acquis !

Tant que le décret n'est pas modifié !

Il faut continuer à se mobiliser !

Le 8 décembre 2020, mobilisez-vous avec FO !

Un préavis de grève nationale a été déposé par FO.





**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Service des Sécurités
Pôle Sécurité Intérieure et Ordre Public**
Mèl : pref-sds-siop@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le 2 décembre 2020

Monsieur,

Par mail en date du 30 novembre 2020, vous m'avez fait part de l'organisation d'un rassemblement à Chartres mardi 8 décembre 2020 à partir de 14h00, place Châtelet.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons actuellement et de la menace permanente qui pèse sur l'ensemble du territoire, je vous invite à être particulièrement attentif à l'encadrement de cet événement.

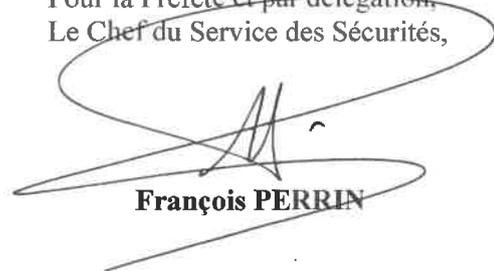
En tant qu'organisateur vous devez d'une part veiller à la sécurité de tous les participants qui devront, quant à eux, respecter les règles du code de la route, d'occupation des domaines public ou privé et éviter tout comportement susceptible de générer un trouble à l'ordre public.

D'autre part, ce rassemblement devra se dérouler dans le respect des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne et par groupe de 6 personnes maximum.

En outre, je vous précise que par arrêté du 30 octobre 2020, prorogé le 27 novembre 2020, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a rendu le port du masque obligatoire dans l'espace public (voie publique, espaces publics de plein air...), pour toute personne âgée de onze ans et plus sur l'ensemble du territoire du département d'Eure-et-Loir. En conséquence, l'ensemble des participants a l'obligation de porter un masque durant cette manifestation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Chef du Service des Sécurités,



François PERRIN

Monsieur Arnaud PIONNIER
Secrétaire Général
FO services publics et santé 28

gdfosante28@gmail.com

